

Image not found or type unknown



Répartition charges copropriété

Par **rousselet**, le **15/09/2008** à **09:37**

Dans une résidence neuve, dont les appartements ont été livrés en juillet 2008, il reste encore quelques appartements à vendre par le promoteur.
Le syndic nouvellement nommé a réparti les charges des appartements non vendus sur l'ensemble des appartements vendus, ce qui fait augmenter nos charges de plus de 10 %.
Est-ce légal ?
Ne serait-ce pas au promoteur de supporter les charges de ses appartements non vendus ?
MB ROUSSELET